

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Habitations Ouvrières

Depuis plusieurs années déjà on s'est préoccupé de la mauvaise influence que le logement insalubre exerçait sur la natalité en France; comme aussi de la responsabilité du taudis dans la propagation des maladies meurtrières ou des tares qui atteignent la société: tuberculose, alcoolisme, développement de la criminalité.

Sur les sollicitations pressantes, et en face des tableaux exposant la situation vraie faite par des hommes éminents, la Chambre a pris des mesures et a édicté des lois sur les habitations à bon marché, lois qui, avec l'aide de l'initiative privée devaient apporter des améliorations dans les conditions de vie de la population ouvrière. Les conséquences de ces lois n'ont pas été aussi heureuses qu'on eût pu l'espérer et la situation non seulement demeure la même, mais encore va s'aggravant par suite de l'augmentation du prix des loyers, de la vie chère, de l'augmentation constante de la population des villes et du manque de logements.

A Paris, la situation a été rendue particulièrement grave par la diminution progressive des logements à petit loyer, les habitations, élevées en ces dernières années, en quelque quartier que ce soit, comportent surtout des logements à prix élevés. La hausse des loyers est sans précédent. Il en est résulté un mécontentement parmi la population et la création de syndicats de locataires dans tous les quartiers; ceux-ci ont manifesté leur présence à plusieurs reprises pendant la période électorale: des questions ont été posées aux candidats par des ouvriers, situation qui a été exploitée par les candidats socialistes.

« Le Temps » voulant connaître la situation réelle créée par la cherté et la pénurie des logements ouvriers, s'est adressé à Mme A. Martel qui, par sa situation de vice-présidente de la Société des logements populaires hygiéniques, a réussi, avec la collaboration de Mme Girard-Mangin, docteur en médecine et M. Louis Feine architecte, à arracher à d'infâmes taudis des familles chargées d'enfants, de lui exposer la façon dont elle envisage le problème.

Mme Martel, dont la compétence et le dévouement sont bien connus, expose ainsi la situation. Grâce à un emprunt de 200 millions, la Ville de Paris et quelques sociétés privées vont édifier d'admirables logements ouvriers; mais seuls pourront en profiter ceux dont les salaires se montent à 8 ou 10 fr. par jour, car le prix de 400 ou 500 fr. demandé pour ces locaux, est en rapport avec leurs ressources. « La lutte contre le taudis » qui avait été le cri de guerre de ceux qui s'occupent de la question, paraît en conséquence abandonnée. On a attendu trop longtemps; le prix excessif des terrains, l'augmentation croissante des matériaux et de la main-d'œuvre, rendent de moins en moins possible la création de logements vraiment bon marché, et de ce fait les taudis propagateurs de maladies, continueront à être habités par d'honnêtes ouvriers, de petits employés dont les salaires ne dépassent pas 4 à 5 fr. par jour; employés de magasins, livreurs, employés du Métropolitain, etc. presque tous mariés et pères de famille.

Malgré l'éloquente défense apportée en leur faveur, au Sénat, par le Dr Peyrot, leur cause n'a pas été admise auprès de la commission des habitations à bon marché; et ce n'est pas le dégrèvement de 1% qu'il est question d'accorder aux familles nombreuses qui leur permettra de profiter des nouvelles habitations ouvrières.

Mme Martel parlant du système adopté dans beaucoup de pays étrangers, dit qu'il permettrait

seul, de venir en aide à cette si intéressante partie de la population. Il consiste à demander des terrains aux communes et celles qui les accordent s'en trouvent bien, puisque rapidement diminue le nombre des malades encombrant les hôpitaux et celui des nécessiteux demandant des secours de loyer et autres. La commune de Saint-Ouen a compris les avantages de cette façon de procéder et a accordé un terrain de 2500 mètres à une société, avec la condition que les logements seraient loués aux tout petits salariés. La ville de Paris également a bien voulu donner à cette même société, un terrain situé boulevard Bessières. Les résultats ont été très beaux et cette maison abrite à présent 340 personnes dont 250 enfants, au prix de 250 francs par an, pour chaque famille, et dans des conditions d'hygiène parfaite; les résultats sanitaires sont merveilleux. Au rez-de-chaussée sont installées une cantine maternelle et une consultation de nourrissons; mais qu'est cela en face de tant de besoins!

Il est grand dommage que la ville ne puisse actuellement renouveler cette expérience, faute de terrains. Mais la suppression des fortifications va lui permettre, si elle le veut, de le faire; elle n'a qu'à accorder les 10 hectares de terrain demandés par M. Dausset pour la construction d'habitations à bon marché, et les concéder à long bail. « Le service rendu, au point de vue de l'hygiène et de la moralité, dit Mme Martel, compensera et au delà, la perte que fera la ville sur le loyer de son argent, et puis elle retrouvera son terrain avec sa plus-value à la fin de son bail. »

Là est le seul moyen de résoudre le douloureux problème qui donnera des logements salubres aux pauvres gens.

Souhaitons que cet appel, car c'en est un, soit entendu des pouvoirs publics et que ceux qui s'intitulent défenseurs des habitations à bon marché comprennent qu'il n'est pas toujours possible à de petits employés, de disposer de 400 ou 500 fr. par an pour se loger; qu'il en est de laborieux et de très intéressants à qui ne peuvent payer que 250 ou 300 fr. et qu'ils pensent à ceux-ci.

Joseph DUCHEMIN.

La Mortalité par professions

Suivant le Docteur Jacques Bertillon, l'alcoolisme, la tuberculose et le saturnisme sont certainement les causes prédominantes de la mortalité prématurée. Le cancer ne paraît avoir aucune influence sur les professions, sauf toutefois chez les ramoneurs et les raffineurs. Chez les imprimeurs la mortalité résultant de phthisie semble dominer. Elle est beaucoup plus faible chez les médecins parisiens que chez leurs confrères anglais et suisses. Pour les médecins anglais, il faut en rechercher les raisons dans l'usage fréquent de l'alcool. Les médecins suisses qui passent une partie de leur vie en voiture, doivent être assimilés aux cochers chez qui la mortalité est généralement assez forte.

En Angleterre, la profession libérale la plus favorisée est celle de clergymen. Par contre la mortalité est élevée chez les droguistes, plus encore chez les médecins.

La discipline est un facteur de premier ordre pour la prolongation de la vie. Ainsi les facteurs des chemins de fer ou cochers d'omnibus qui sont astreints à une certaine discipline et à une grande régularité, et de ce fait ne peuvent consommer autant d'alcool que les dockers ou les cochers de fiacre, vivent plus longtemps que ces derniers. Un fait plus particulièrement curieux a été signalé par le Dr Jacques Bertillon. Des professions de l'industrie du bois c'est le métier de tonnelier qui apparaît comme étant celui qui fournit les chiffres les plus élevés de mortalité.

Maujan et Taillade

M. Maujan, qui vient de mourir, a dû regretter bien souvent de ne pas pouvoir consacrer plus de temps à l'art dramatique, car il y eut remporté sans doute, les succès consolateurs des déboires inhérents à la carrière de militant.

Quand il fit représenter sa pièce *Jacques Bonhomme* au Théâtre historique de la place du Châtelet, (aujourd'hui le théâtre Sarah-Bernhardt), il connut les belles joies de l'auteur acclamé. Taillade lui, avait magistralement campé son héros, et il ne manqua pas de l'en remercier vivement.

— Que voulez vous, mon capitaine, répliqua en riant celui-ci, depuis que j'ai joué Bonaparte au Cirque, il faut bien que je gagne mes batailles.

Plus tard, l'admirable acteur joua le rôle de Florent, du *Ventre de Paris*, d'Emile Zola, au même théâtre; mais la pièce, peu scénique, ne réussit point. Néanmoins Maujan vint féliciter Taillade dans sa loge.

— Ah! fit Taillade, ça ne vaut pas nos belles soirées de *Jacques Bonhomme*, hein?

— Evidemment, répondit Maujan, dans le *Ventre de Paris*, vous ne montrerez pas, vous, ce que vous avez dans le ventre.

La note à payer

Puccini — toute la musique italienne, le *bel canto* et les flonflons — il maestro Puccini travaille actuellement à une opérette « française » dont le livret a été commandé à un Autrichien.

Cette opérette, l'*Hirondelle* lui a été commandée par un riche homme d'affaires, qui espère réaliser un gros bénéfice en revendant l'œuvre terminée: c'est ainsi que d'audacieux marchands achètent au printemps, des récoltes qui ne mûriront peut-être jamais.

L'homme d'affaires s'est conduit... en artiste: en commandant la partition, il a versé à Puccini une « avance » de 250.000 francs. Et le musicien ne s'est pas trop fait prier pour accepter.

Le *si démol* est hors de prix cette année.

INFORMATIONS

Au Maroc

Un Français enlevé par des indigènes

Le Français Monnier, parti aux environs de Tanger pour acheter des terrains vers Djama Mokra, à 10 kilomètres de Tanger, a été enlevé par des indigènes. Son domestique a pu s'enfuir et avertir le chef de la police, qui a envoyé le lieutenant Alahoum avec 20 cavaliers, sur les lieux. On croit que M. Monnier a été enlevé pour permettre de négocier le rachat des indigènes retenus prisonniers à la casbah de Tanger.

La colonne Gouraud est repartie de Taza

La colonne Gouraud est partie de Taza pour Fez par Souk-el-Arba-de-Tissa. La colonne est forte de 8.000 hommes. Le général Lyautey se rendra de Tissa à Fez et Rabat en auto-mitrailleuse.

L'emplacement pour l'édification de la nouvelle ville de Taza a été définitivement choisi par le général Lyautey et le haut-commissaire Varnier. Les transactions immobilières sont formellement interdites jusqu'à l'établissement du plan de la ville future.

Les nouvelles de la région des Zaïan précisent que les agitateurs Moha ou Hamou et Ali Iamaouch rassemblent d'importants contingents rebelles: une action énergique contre eux est imminente.

Le corps du capitaine Goursault, du 1^{er} spahis, tué au combat de Tsoul, sera dirigé sur la France par Guerci, Oudja et Oran. L'état du lieutenant-colonel Girodon, du 2^e étranger, est toujours très grave.

M. Poincaré à Lyon

M. Poincaré a visité l'Exposition de Lyon où il a reçu un chaleureux accueil de la part des populations.

Il a inauguré l'hôtel de la Mutualité et a présidé le banquet qui lui était offert par le Conseil général.

Au dessert, il a prononcé un grand discours dans lequel il a défini le rôle constitutionnel du Président de la République.

« Il m'est agréable, a-t-il dit, de vous entendre dire que, fidèles à la vérité constitutionnelle, vous placez en dehors des partis les fonctions et la personne du Président de la République. »

« Si, dans l'exercice de sa magistrature, il ne peut encourir aucune responsabilité parlementaire ou politique, c'est qu'il doit demeurer étranger aux inévitables divisions d'une libre démocratie; c'est qu'il doit être et rester, je me plais à le redire, le Président de tous les Français; c'est qu'il doit remplir avec une loyauté scrupuleuse et avec le souci constant des grands intérêts nationaux, le rôle d'arbitre et de conseiller que lui assigne la Constitution républicaine. »

« La France, qui a fait la triste expérience du pouvoir personnel et qui ne la recommencera pas, entend se diriger elle-même et contrôler souverainement, par l'entremise des représentants qu'elle se donne l'action quotidienne des Cabinets responsables. »

« En même temps, comme elle sait que l'ordre, la sécurité nationale et le respect des lois sont des garanties essentielles des libertés publiques et du progrès social, elle veut que, dans l'Etat, toutes les fonctions, les plus modestes comme les plus hautes, soient consciencieusement remplies par ceux à qui elles sont confiées. Elle attend du Président de la République comme de tous les autres citoyens, qu'il s'acquiesce intégralement et sans défaillance des devoirs qui lui incombent. »

« Puisqu'il est chargé de représenter la nation tout entière, le Président de la République doit chercher à se hausser au-dessus des intérêts particuliers, même les plus légitimes et à n'envisager en toutes choses que l'utilité générale; il doit se dégager du contingent et de l'éphémère, pour affirmer en son esprit la notion des nécessités permanentes; il doit dépouiller de toutes complications accidentelles, les diverses questions qui se présentent à lui et tâcher de les considérer exclusivement du point de vue français. »

Un garde-sémaphore meurt à son poste

Le garde-sémaphore Durieu, âgé de 49 ans, chargé de la manœuvre des signaux au poste 654 sur la ligne Marseille-Lyon, est mort victime du devoir professionnel.

Le conducteur du train 3820 voyant les signaux à l'arrêt fit stopper son convoi et trouva l'héroïque agent mourant à son poste.

Durieu avant de perdre connaissance, avait eu la suprême énergie de fermer la voie pour assurer la sécurité des nombreux convois qui circulent sur la ligne de Marseille à Lyon.

Le mort-né mis en bière était vivant

Les employés des pompes funèbres procédaient, au cimetière du Grand-Jas (Alpes-Maritimes), à l'inhumation d'un enfant déclaré mort-né, lorsqu'ils entendirent des vagissements semblant provenir de la bière. Celle-ci fut ouverte aussitôt. Les personnes présentes constatèrent avec stupeur que l'enfant était vivant.

Une sage-femme appelée en hâte lui prodigua des soins et déclara que l'enfant venu avant terme, ne respirait pas lorsqu'il naquit, il

resta inerte jusqu'au moment de la mise en bière.

La police prévenue a ouvert une enquête.

Les testaments universitaires à l'encaissement en Allemagne

Le scandale des décorations dont s'occupe actuellement l'Allemagne toute entière, avait été dénoncé, il y a deux ans déjà, par Maximilien Harden, dans la « Zukunft ».

Suivant lui, tout Allemand pourvu d'une certaine ambition et disposant, de quelque fortune, pouvait devenir conseiller de commerce, voire professeur, sans autre mérite, mais il était réservé au docteur Liebknecht, député socialiste au Reichstag, de faire la preuve de ces allégations auxquelles on ne voulait tout d'abord pas croire, et dont l'exactitude, suivant des journaux nationalistes allemands, ne saurait plus faire de doute aujourd'hui.

Le docteur Liebknecht a, en effet, publié dans le « Vorwaerts », deux lettres particulièrement instructives. L'une émanait du général Von Lindenau, ex-gouverneur militaire de Metz, mort en février dernier, et qui faillit devenir ministre de la guerre. Les socialistes s'étaient réservés de révéler l'existence de ce document après la nomination du général à ce poste.

Dans cette lettre, le général Von Lindenau demandait à un M. X..., une somme de plusieurs milliers de marks, moyennant quoi il se faisait fort de lui procurer le titre de professeur de médecine, bien que son « client » n'y eût aucun droit.

Deux jours plus tard, le même docteur Liebknecht reproduisait, dans la « Vorwaerts », le fac-similé d'une lettre du docteur Ludwig, vice-président de la Ligue contre la Social-démocratie, association dont le général Von Liebert, ex-député au Reichstag est le président.

Dans cette lettre, le docteur Ludwig faisait ressortir que de tous les titres conférés par les Etats confédérés allemands, le titre prussien de professeur de médecine était le plus coûteux. Son prix était plus élevé pour les étrangers et pour les israélites. Le docteur Ludwig ajoutait que de nombreux médecins prussiens auraient versé des sommes fantastiques pour obtenir ce titre. Pour l'obtenir de cette façon, il fallait d'abord 5.000 francs, puis 2.000 francs. Le postulant devait alors publier une brochure sur un sujet médical quelconque.

La valeur de cette étude n'avait aucune espèce d'importance, mais elle devait servir à prouver que l'intéressé s'était occupé spécialement de questions médicales. La somme, concluait le docteur Ludwig, devait être déposée dans une banque et lui revenir aussitôt la nomination signée grâce à son intermédiaire.

L'émotion produite par ces révélations ne semblent pas près de se calmer, d'autant plus que l'on s'attend à de nouvelles divulgations du docteur Liebknecht.

La Révolte Albanaise

Le prince de Wied roi d'Albanie, croyait, depuis l'exil d'Essad-Pacha, avoir raffermi son autorité sur le peuple albanais.

Il n'en était rien. Tout à coup, la révolte a éclaté, et les insurgés résolus ont marché sur Durazzo. Aussitôt la panique régna autour du prince et celui-ci, sa femme et ses enfants, s'embarquèrent à bord d'un vaisseau italien.

Les Musulmans se soulèvent

C'est la chute d'Essad-Pacha qui a provoqué un soulèvement général de la population musulmane, et le prince de Wied a perdu complètement le contrôle de la

situation. Son autorité est maintenant circonscrite à la ville de Durazzo. Dans tous les villages voisins, les musulmans ont désarmé la gendarmerie locale, ont arboré le drapeau turc et se sont mis en pleine révolte.

A Kavaia, c'est-à-dire à 20 kilomètres de Durazzo, 6.000 musulmans ont désarmé la gendarmerie locale et arboré le drapeau turc.

A Tirana, 1.500 hommes en armes ont également arboré le drapeau turc.

Le Débarquement des Souverains

Le prince a débarqué accompagné de son état-major et de l'amiral Trifari. La princesse a débarqué à son tour: Les petits princes et la suite sont restés à bord du « Misurata ». Sur la demande du prince de Wied, des marins italiens ont été de nouveau débarqués pour surveiller le palais royal. Tout est prêt pour l'embarquement immédiat des souverains sur le « Misurata » et la retraite des marins italiens en cas de danger.

Une journée de terreur

Le « Giornale d'Italia » publie un récit impressionnant des événements de Durazzo. Il décrit la terreur qui régnait dans la population. Les femmes musulmanes couraient affolées sans voiles dans les rues. Les canons, commandés par le major hollandais et postés à deux kilomètres de Durazzo, tiraient contre les insurgés, mais la portée du tir étant insuffisante, les projectiles tombaient sur les positions occupées par les volontaires nationalistes et la gendarmerie.

Les Malissores refusèrent de marcher contre leurs frères. C'est le délégué français à la commission de contrôle qui obtint la cessation du feu et qui, de concert avec le baron Aliotti, décida l'envoi de parlementaires, auxquels il se joignirent eux-mêmes.

Le prince Guillaume hésita à bord à recevoir les délégués des insurgés, mais sur les instances qui furent faites, il se décida à descendre à terre. Le ministre autrichien était resté sur le navire austro-hongrois.

Petites Nouvelles

Le Conseil municipal d'Hazebrouck, réuni dimanche matin, a élu M. l'abbé Lemire, maire.

— A Mont-sous-Yaudrey, un jeune homme a tué sa mère à coups de hache. Le parricide a été arrêté.

— A Saint-Malo, un cultivateur, nommé Fontaine, à la suite d'une discussion avec sa femme, l'a frappée d'un coup de hache. La femme est morte des suites de sa blessure.

— Un radiogramme annonce que le bateau-phare n° 19 a été retrouvé chaviré sur le récif de Crook, à six kilomètres de son mouillage, dans la baie de Liscomb. Deux canots de sauvetage complètement brisés et six cadavres ont été découverts non loin de là. Tout l'équipage de 25 hommes semble-t-il a péri.

— Samedi soir, vers quatre heures, un cyclone a dévasté complètement la région de Montréjeau. Le vent soufflait avec une extrême violence. Des maisons ont été endommagées par des grêlons énormes; la marquise de la gare de Montréjeau a été brisée, ainsi que les toiles métalliques qui la protégeaient. Les récoltes sont perdues. Le cyclone n'a duré que dix minutes.

— La police de Tunis vient d'opérer l'arrestation d'un caissier d'une banque de Stockholm, nommé Johan Henrik Lindgren, âgé de 27 ans, qui, le 2 mai, partit en emportant à son établissement, une somme de 120.000 francs.

CAUSERIE

Protégeons nos forêts

La protection de nos forêts est une question qui préoccupe avec juste raison les pouvoirs publics et, depuis longtemps déjà, nombreuses sont les mesures prises pour parer aux dangers que font courir à notre domaine national des causes multiples.

On a fait remarquer justement que si les contrées de vieille civilisation subissent avec les siècles une déchéance qui nous paraît irrémédiable, c'est en grande partie parce qu'on n'a pas su y conserver la forêt : cet élément nécessaire ayant été complètement détruit, des pays qui nourrissaient autrefois de nombreuses populations, sont devenus inhabitables et sont aujourd'hui des déserts. C'est l'histoire de nombreux haut plateaux.

La forêt intervient d'abord très utilement comme modératrice des températures extrêmes. De nombreuses expériences, faites scientifiquement, démontrent qu'en hiver il fait moins froid, qu'en été il fait moins chaud en forêt que hors bois, dans les régions forestières que dans celles qui n'ont pas de forêts.

Les massifs forestiers sont donc le moyen le plus efficace de corriger les écarts de température que présentent les climats continentaux, tels que ceux de notre France occidentale. Enfin c'est surtout au sujet des inondations que le rôle des forêts a été mis en lumière, non pas qu'elles puissent absolument supprimer les débordements des cours d'eau, mais elles se montrent très efficaces pour retarder les crues et en réduire l'importance.

Le rôle de la forêt au point de vue militaire ne peut non plus être oublié, aussi bien dans la guerre de campagne, que dans la guerre de siège et aussi au point de vue nouveau des reconnaissances aériennes.

C'est donc en raison des services multiples que la forêt est appelée à rendre que sa protection s'impose, et cette protection est d'autant plus urgente qu'on doit remarquer combien est relativement faible l'étendue du sol boisé en France; le taux du boisement n'est que de 18 %, tandis que dans la plupart des pays de l'Europe Centrale ce taux varie de 25 à 36 %.

L'Etat, agissant vis-à-vis des forêts, d'une part comme propriétaire gérant son propre domaine, d'autre part comme puissance publique chargée de sauvegarder l'intérêt général, est tout désigné pour les protéger et les défendre contre leurs ennemis.

Pour cela, il doit s'inspirer des principes d'une bonne politique forestière qui devra servir à guider le Parlement et le Gouvernement dans l'élaboration d'une législation équitable et précise dont l'application doit être poursuivie avec constance et fermeté.

Il faut constater que les forêts domaniales productrices sont actuellement trop peu considérables pour assurer dans le présent et dans l'avenir la quantité de bois indispensable à l'outillage national. Dans le cours du XIX^e siècle, 350.000 hectares environ des meilleures forêts de plaine ont été inconsidérément aliénés; beaucoup voudraient les faire rentrer dans le domaine de l'Etat et l'emploi, à cet égard, des moyens du droit commun y suffirait.

Toutes les fois qu'un massif forestier important est mis en vente, l'Etat pourrait tenter de s'en porter acquéreur et un fonds spécial pourrait être constitué pour permettre de réaliser de telles acquisitions, selon la pratique de plusieurs pays voisins, d'Allemagne et de Belgique notamment.

Au lieu de faire intervenir pour cela le pouvoir législatif, comme on l'a cru nécessaire pour la forêt d'Eu, par une déclaration d'utilité publique, afin de justifier par avance chaque acquisition, il semble que le Ministre devrait être libre d'employer des fonds mis chaque année à sa disposition à ce sujet, sauf à rendre compte, suivant les règles ordinaires de la comptabilité publique, de l'emploi des crédits inscrits à cet effet au budget de l'Agriculture.

A l'Etat il appartient encore de constituer dans son domaine des réserves artistiques ou de créer des parcs nationaux pour éviter la dévastation des beautés naturelles du pays.

A côté de l'Etat se trouvent les particuliers qui détiennent plus des deux tiers de la propriété boisée en France, propriété très divisée entre leurs mains. Là, des appuis devraient être accordés à l'œuvre de reboisement.

D'abord, pour favoriser le reboisement des terres incultes et des terrains en montagne, l'Etat devrait donner très largement subventions et primes en nature et en argent; dans ce sens, existe l'article 5 de la loi de 1882, mais cet article est spécial aux régions montagneuses; même dans ces régions, on n'en tire pas tout le parti possible pour venir en aide aux initiatives individuelles.

Le moyen le plus efficace de stimuler la forêt privée serait le dégrèvement d'impôts. Cette question fiscale a été récemment bien mise en lumière dans le Congrès forestier de 1913.

La forêt privée mérite ces dégrèvements. L'impôt successoral est aussi trop lourd pour les forêts qu'il conduit à des réalisations de matériel, nécessaires sans doute lorsque le nouveau propriétaire n'a pas d'autres moyens de se procurer les sommes que lui réclame le fisc, mais désastreuses pour l'intérêt général.

On objectera que la situation budgétaire actuelle et prochaine sera pendant longtemps un obstacle à un allègement des charges fiscales qui grèvent les forêts; il faudrait du moins qu'on réussisse à ne pas les aggraver.

On se plaint à juste titre de ce que les propriétaires exploitent à outrance leurs forêts, réalisent les économies de leurs prédécesseurs et vendent tous leurs gros bois; or, l'Etat, pour sa part, contribue à les pousser à cette extrémité par l'exagération des impôts qui frappent la forêt ou menacent de la frapper. Certains, par avance, s'empressent de faire disparaître l'élément le plus considérable de ce revenu au détriment de l'intérêt public pour lequel la forêt devrait, au contraire, être ménagée avec soin.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

LES SABOTEURS

Depuis quelques jours une série d'attentats ont été commis sur les voies ferrées.

Un garde de sémaphore a été tué d'un coup de fusil pendant la nuit; sur la ligne de Bordeaux-Cette, des malfaiteurs ont déboulonné les rails de la voie et l'express a déraillé.

Hier, à Morlaix, un gros bloc de pierre a été placé sur la voie. Il ne se passe pas de semaine sans qu'on constate de pareils attentats, qui, malheureusement, restent trop souvent impunis.

Dans quel but les criminels commettent-ils ces attentats? Par vengeance, pour voler? Ce n'est pas probable.

On ne se venge pas sur des centaines de voyageurs qui sont des inconnus pour ces criminels.

Le seul mobile auquel obéissent ces tristes personnages, c'est un désir de malsaine protestation contre l'ordre établi, contre un organisme qui fonctionne régulièrement.

Ces criminels se croient des justiciers; leur acte s'appelle « sabotage » et eux-mêmes s'intitulent « saboteurs ».

Pour eux, le sabotage n'est pas un crime, et les saboteurs ne sont pas des assassins, même quand ils provoquent la mort de plusieurs voyageurs, mécaniciens ou employés de la voie.

Et pour un peu, ils réclameraient d'être considérés tout comme des délinquants politiques.

Or, cette triste bande de brigands, de crapuleux individus trouve des défenseurs, des amis qui excusent leurs « gestes un peu trop brusques ».

Vraiment, c'est excessif. L'assassin de garde de sémaphore Poulain n'avait qu'un but, celui de faire dérailler un train; et quant aux misérables qui déboulonnèrent les rails sur la ligne Bordeaux-Cette, à quelques kilomètres d'Agen, ils n'avaient pas d'autre idée que de provoquer une catastrophe qui aurait coûté cher à la Compagnie!

Oh! les deux plaisirs dont se régalaient les « saboteurs »! Il est à souhaiter que les auteurs de ces attentats soient découverts et qu'indignes de pitié, ils soient sévèrement punis. Il est trop facile de commettre d'aussi abominables crimes qui depuis quelque temps deviennent de plus en plus fréquents.

L. B.

Enseignement secondaire

Mlle Cambefort est nommée professeur déléguée au collège de filles de Figeac.

Enregistrement

M. Baloy, receveur de l'Enregistrement à Salles-Curan (Aveyron), est nommé receveur à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Bruneau, appelé au bureau de Bour-Briac (Côtes-du-Nord).

Contributions indirectes

Par arrêté ministériel, M. Larralde, inspecteur des Contributions indirectes à Cahors a été élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

Nos félicitations.

Au 7^e

M. de Chaunac de Lanzac, chef de bataillon au 7^e d'infanterie, est promu lieutenant-colonel et affecté au 148^e d'infanterie.

✱

M. Grangé, chef de bataillon au 73^e d'infanterie, passe au 7^e, maintenu à l'Ecole militaire préparatoire de Rambouillet.

P. T. T.

M. Manavit, receveur du bureau simple de 1^{re} classe de Gourdon, est nommé receveur du bureau composé de 3^e classe de Livernon.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Bonet, ancien adjudant vaguesme de 7^e d'infanterie, décoré de la médaille militaire, décédé à Cahors à l'âge de 68 ans.

Nous prions sa veuve et ses enfants d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

L. B.

✱

Les obsèques de M. Bonet seront célébrées mercredi matin à 10 heures.

Les volcans d'Auvergne

Les nouveaux désastres causés par l'Etna en Sicile ramènent à l'actualité la question des volcans.

N'est-il pas intéressant de parler de nos voisins d'Auvergne! Sans doute le péril n'est pas imminent puisque le Puy-de-Dôme ou le Puy-de-Sancy ne dégagent pas un panache de fumée révélateur des catastrophes prochaines.

Depuis l'époque tertiaire, le Massif Central s'est assagi. Mais qui peut nous répondre qu'un jour le feu qui couve sous la cendre ne se rallumera pas?

De curieuses observations ont été faites tout récemment encore par M. Glangeaud, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.

« Plus de cinquante secousses sismiques ont été ressenties, dit-il, depuis le mois de juin 1913 jusqu'à la fin de la même année, aux confins des départements de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme, dans un territoire s'étendant au sud de Montluçon et de Boussac, à plus de trente communes. »

Ces secousses sismiques ont causé une vive émotion dans ce pays. Dans les environs de Guéret, elles furent ressenties vers le 27 mai 1913. Il y eut trois fortes secousses avec chute d'objets et elles s'étendirent sur une longueur de 30 kilom. dans la vallée de la Creuse. Depuis juin jusqu'à décembre de l'année dernière, les mêmes phénomènes furent observés à des intervalles variant de 2 à 16 jours.

Ces secousses étaient accompagnées de grondements internes avec tremblements de terre assez forts; quelques cheminées s'écroulèrent, des murs se lézardèrent notamment le 16 octobre (5 secousses) et le 18 octobre (3 secousses). M. Glangeaud a chargé M. de Launay d'une communication à l'Académie des sciences sur les faits qu'il a observés. Ils sont d'ailleurs, semble-t-il, assez intéressants pour arrêter l'attention des savants. D'autant que ces phénomènes étant très rares en France on doit considérer surtout leur répétition comme alarmante dans la région signalée par le distingué professeur.

D'après M. Glangeaud, les territoires ébranlés ont la forme d'une ellipse dont le grand axe de direction nord-ouest est encadré par des dislocations ou superposé à de grandes fractures; hautes granitiques du Maupuy et la dislocation de la vallée de la Creuse.

M. Glangeaud attribue l'origine des secousses au jeu irrégulier des vultures qui existent le long des dislocations signalées.

Nos Auvergnats ne se préoccupent pas tant que leur savant de l'avenir que leur réservent leurs volcans en léthargie. Ils continueront longtemps encore, espérons-le, pour eux-mêmes et pour leurs voisins, à danser, insouciant, la traditionnelle bourrée sur les cratères assagis. Mais qui sait si un jour ou l'autre!...

L.

A Caylus

Mardi matin, le 20^e d'infanterie qui était arrivé à Cahors lundi, a quitté notre garnison par le train pour se rendre à Caylus où il exécutera les tirs de combat. Le 20^e rentrera à Cahors le 8 Juin.

Tirs de combat

Le 7^e d'infanterie exécutera, les 27 et 28 mai, des tirs de combat dans le champ de tir de circonstance des Mazuts (près Cahors).

Recensement des chevaux et voitures

Mardi matin, a eu lieu sur les Allées Fénelon, le recensement des voitures et chevaux de la commune de Cahors, susceptibles d'être mobilisés.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé par la police de notre ville contre les nom-

mées Marcelle Hugon et veuve Laurent, tenancières de débits de boissons.

Ces débitantes refusent de se soumettre aux prescriptions de l'arrêté municipal interdisant l'emploi de bonnes dans le débit.

Union artistique et littéraire de Cahors

Voici le palmarès des jeux floraux organisés par la société « l'Union littéraire et artistique de Cahors » :

SECTION DE LANGUE FRANÇAISE

1^{re} PARTIE : PROSE

Sujet imposé : « Quel est, selon votre avis, le plus grand prosateur français et donnez les raisons qui militent en faveur de votre jugement. »
Rose en vermeil (Fleur réservée).
Diplôme d'honneur : Mme Marie de Wailly, à Petit Gué d'Hossus, par Rocroi (Ardennes).

Sujet libre

Pervenche argent et or : M. E. Auréjac, professeur honoraire à La Thuirine par Libos (Lot-et-Garonne), pour son ouvrage : « Comment Mathias devient propriétaire de la ferme Peyre-Mathieu ».

Diplôme d'honneur : Mlle Marie Affre, 8, rue Neuve à Perpignan (Pyrenées-Orientales), pour son ouvrage : « Gitaniella ».

Mlle Rita del Noisam, 25, Boulevard Jasmin, à Reims, pour son ouvrage : « Symphonie du mineur ».

M. François Battanchon, Homme de Lettres à Plaisance (Gers), pour son ouvrage : « La vieille fille ».

M. le Dr Gaston, à Vairé, près Orlon (Vendée), pour son ouvrage « Etude ».

Mentions : Mme Alice Lobert, 17, rue de Châteaudun, à St-Quentin (Aisne), pour son ouvrage : « Le Bonheur ».

M. Boiseq (Milemond), 3, place des Halles, à Vannes (Morbihan), pour son ouvrage : « Les deux Jumeaux ».

Mme Laurent Mahaud, 11, passage St-Yves à Nantes, pour son ouvrage : « Le dernier voyage ».

Mlle Rita del Noisam, 52, Boulevard Jasmin à Reims, pour son ouvrage : « Victime ».

Mlle Isabelle Narbonne, 1, Boulevard Barbès à Carcassonne, pour son ouvrage : « Sur la pente ».

M. Jean du Sandrillat, 3, rue de Douai, à Paris, pour son ouvrage : « Louise ».

2^e PARTIE : POÉSIE

Sujet imposé : Stances : « Les Vieux ».

Violette en vermeil : (Fleur réservée).

Diplôme d'honneur : Mlle E. Vicario, 31, rue de Therwil, à Bâle (Suisse).

M. Théodore Noyel, 42, chemin des Villas, à Vassieux Caluire (Rhône).

Mme Marie-Louise Dromart, à Haybes-sur-Meuse (Ardennes).

Harry Franz, correspondant de l'Essor (Mlle M.-A. Fontbonne), 7, rue A. Dumas, à Thiers.

M. Albert Hérou, Capitaine de frégate, commandant la Défense Fixe, à Cherbourg.

Mme Laurent Mahaud, 11, passage St-Yves, à Nantes.

Mlle Marie Affre, 8, rue Neuve, à Perpignan (Pyrenées-Orientales).

Mentions : M. Etienne Mahaud, 31 bis, rue de la Bastille, à Nantes.

M. l'abbé J. Verdier, curé de Montayral, par Fumel (Lot-et-Garonne).

M. J.-M. Simon, 5, quai Montebello, Paris.

Mme L. Desbouchages, à Bourg de Péage (Drôme).

Mme Marthe Boudet-Larroque, à Vic Fezensac (Gers).

Mme Ugy, Mario, 13, rue Pierre-Blanc, à Lyon.

Sujet libre

Eglantine argent et or : Mlle Marie Affre, 8, rue Neuve, à Perpignan (Pyrenées-Orientales), pour ses ouvrages : « Le Semeur. — Vers les Cimes! Invocation. — Un philosophe. — Le joyau Rose ».

Diplôme d'honneur : M. E. Auréjac, professeur honoraire à la Thuirine, par Libos (Lot-et-Garonne), pour son ouvrage : « Notre œuvre ».

Mme Marie-Louise Dromart, à Haybes-sur-Meuse (Ardennes), pour ses ouvrages : « Le Souvenir. — L'absolu. — Les cloches ».

M. Maurice Valette, 16, rue Suzanne, au Mans (Sarthe), pour ses dix sonnets.

M. Armand Halleux, 43, rue Marigny, à Vincennes (Seine), pour son ouvrage : « Les Fils ».

Harry Franz, correspondant de l'Essor (Mlle M.-A. Fontbonne), 7, rue A. Dumas, à Thiers, pour ses ouvrages : « L'Olympe en Voyage. — Les Gladiateurs ».

M. Jehan de la Piellerie, 18, rue Hanneloup, à Angers (Maine-et-Loire), pour son ouvrage : « Floréal ».

M. Emmanuel Auréjac, professeur honoraire à la Thuirine, par Libos (Lot-et-Garonne), pour son ouvrage : « Impressions d'un rural ».

Mlle Geneviève de St-Quentin, Villa Belval à Blanquefort (Gironde), pour son ouvrage : « L'Aranjia ».

M. Alcide Marot, à Nijon, par Bourmont (Haute-Marne), pour ses ouvrages : « Ranz des vaches. — Déracinés. — Monnaie romaine. — Le Bouleau ».

M. J.-M. Simon, 5, quai Montebello, Paris, pour son ouvrage : « Les fleurs des bois ».

Mentions : M. Victor Festas, instituteur-adjoint à Miribel (Ain), pour ses ouvrages : « Sous les sapins. — La Lettre. — La vie en trois quatrains ».

M. Etienne Mahaud, 31 bis, rue de la Bastille, à Nantes, pour son ouvrage : « Poème du vent ».

Mme Alice Lobert, 17, rue de Châteaudun, à St-Quentin (Aisne), pour son ouvrage : « Arachné ».

M. Ferdinand Asso, secrétaire de rédaction à la Démocratie, à Salon

(Bouches-du-Rhône), pour ses ouvrages : « Printemps. — Vision ».

M. Ph. Tristani, 4^e zouaves, 5^e compagnie, à Bizerte (Tunisie), pour son ouvrage : « L'amour ».

M. le Dr Gaston, à Vairé, près Orlon (Vendée), pour son ouvrage : « Hymne à la Lune ».

M. Armand Halleux, 43, avenue Marigny à Vincennes, pour son ouvrage : « Au seuil de l'Idylle ».

M. Théodore Noyel, 42, chemin des Villas, à Vassieux Caluire (Rhône), pour son ouvrage : « Devant le buste de Molière ».

M. Louis Cazeneuve, instituteur à Avensac, par Solomiac (Gers), pour son ouvrage : « Respect à l'oiseau ».

Mlle Rita del Noisam, 53, Boulevard Jasmin, à Reims, pour son ouvrage : « Jouvence ».

M. Alban Guyraud, à Lavit (Tarn-et-Garonne), pour son ouvrage : « Les Conquérants de l'air ».

Mlle Adèle Ida Fouché, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), pour ses ouvrages : « Les fleurs. — Comme toujours. — Ma chambrette. — C'est la nuit. — La Coiffe. — Pour la nouvelle année. — Première communiane ».

3^e PARTIE : THÉÂTRE

Sujet libre : Une Comédie en prose. Un souci argent et or (Fleur réservée). Pas de récompense.

Un drame en 1 acte en prose. Une marguerite argent et or (Fleur réservée). Pas de récompense.

Une Comédie en vers. Une jacinthe argent et or (Fleur réservée). Pas de récompense.

Un drame en 1 acte en vers. Un ceillet argent et or (Fleur réservée). Pas de récompense.

SECTION DE LANGUE ROMANE (LANGUE D'OC)

POÉSIE

Sujet imposé (dialecte du Quercy) : Les vendanges.

Un Iris argent et or (Fleur réservée).

Diplôme d'honneur (Pas de récompense).

Mention : M. Léon Bouysset, instituteur à Verfeil-sur-Seye (Tarn-et-Garonne).

M. Marc Delbreil, au Mas, près Sarlat (Dordogne).

PROSE

Sujet libre

Une orchidée argent et or : M. Maurice Joret, au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), pour son ouvrage : « La Coupo ».

Diplôme d'honneur : M. Maurice Joret, au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), pour son ouvrage : « A ma bigno ».

M. Marc Delbreil, au Mas, près Sarlat (Dordogne), pour son ouvrage : « Lou prat de los cousins ».

Mentions : Pas de récompense.

Ecole des hautes études commerciales

Un certain nombre de bourses d'externat de 1000 fr. et 500 fr. et de dégrèvements d'internat variant de 500 fr. à 2000 fr. seront accordés par la Chambre de Commerce de Paris, à la rentrée de 1914, pour chacune des deux années d'études à l'école des Hautes Etudes Commerciales.

Les dossiers de demandes de bourses et de dégrèvement doivent être envoyés à l'Ecole en même temps que les dossiers d'inscription (du 1^{er} juillet au 15 septembre au plus tard).

Le Conseil d'Administration de l'Ecole nommera les boursiers en tenant compte à la fois de leur situation de famille et de leur classement à l'examen d'admission.

Chasse

Par décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 19 mai, le transport et la vente de l'ortolan gras, seront tolérés à titre exceptionnel pendant les mois de Juin et Juillet 1914.

Cette tolérance s'étendra à la journée du dimanche 31 Mai.

Tribunal correctionnel

Audience du 25 mai

POLICE DES CHEMINS DE FER

Le sieur Cach (Camille), se trouvait confortablement installé dans un compartiment remboursé d'un wagon et se livrait aux douceurs d'un léger farniente quand il fut brusquement réveillé : « Votre billet, Monsieur ! » lui cria un contrôleur.

Cach feignit de se rendormir, mais bon gré mal gré il dut répondre : « J'ai oublié de le prendre au guichet de la gare. »

Comme sa bourse était plutôt plate, il ne put faire réparer l'infraction. Procès-verbal lui fut alors dressé.

Mais Cach ne s'est plus préoccupé de son affaire : il est loin aujourd'hui, il court on ne sait où et c'est pourquoi il ne se présente pas devant le tribunal correctionnel.

Par défaut, Cach est condamné à 100 francs d'amende.

Le temps qu'il fait

Par suite d'orages très violents mêlés de grêle qui se sont abattus sur la région du sud-ouest, la température a considérablement baissé.

Dans les journées de lundi et de mardi, un vent très froid et vif n'a cessé de souffler; le temps est resté gris, nuageux mais la pluie n'est pas tombée.

On se croirait revenu aux plus mauvais jours d'automne.

Les Cadurciens ont revêtu tricots, et pardessus et ce matin, sur la place du marché, jardinières et revendeuses étaient aussi emmitouflées de fichus et de pélerines qu'au mois de novembre.

Il paraît même qu'il a neigé mardi matin, sur divers points du département.

Souhaitons que les récoltes en terre, et la vigne ne souffrent pas de ces mauvais jours que nous subissons.

Grande Société Française d'Alimentation demande des Livreurs et Courtiers pour le département du Lot.

DOCKS MODERNES

Place des Petites Boucheries CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Marmignac

Fête locale. — C'est dimanche prochain 31 mai qu'aura lieu notre fête annuelle. Les jeunes gens de la commune semblent vouloir lui conserver sa honne renommée, et le programme qu'ils viennent de faire paraître peut satisfaire tous les goûts.

Comme tous les ans, de nombreux promeneurs des communes voisines, et notamment de Cazals et de Campagnac, se rendront dans notre localité où ils sont sûrs d'avance d'y trouver, en même temps que de nombreuses attractions, le meilleur accueil de la population.

Albas

Accidents. — Dimanche, dans l'après-midi, quelques jeunes gens de la localité enfourchèrent leur bécanne et partirent en promenade via Duravel. En passant dans le bourg de Puy-l'Evêque l'un deux, Lafon Henri, dérapa et dans la chute se fractura un poignet. Il en sera quitte avec quinze jours de chômage forcé.

Il y a quelques jours M. Salacroux qui conduisait un véhicule appartenant à Mlle Lurguie de la Rivière-Haute, eut une épaule fracturée par le brancard. Un repos forcé de 15 jours, sera également nécessaire.

Nomination. — Notre ami, M. Foisac Albert, maître d'hôtel, a été nommé membre de la Commission de révision des chevaux par M. le Préfet. Toutes nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Bellodono, Boulou négré, Belodamo, Pouison.

Description : Racine blanchâtre, épaisse, longue, rameuse. Tige de 8 à 10 décimètres, droite, robuste, glanduleuse dans le haut. Feuilles en forme de lance mince, entières ou peu sinuées, pétiole court. Fleurs assez grandes, rougeâtres livide sur des pédoncules assez courts ; penchées. Baies noires et luisantes à la maturité, de la grosseur d'une cerise accompagnées du calice persistant qui s'écale alors en étoile.

Propriétés, usages : La Belladone est une des plantes les plus importantes des plantes médicinales, quoiqu'elle soit une des plus vénéneuses.

Toutes les parties de la Belladone peuvent être employées, les feuilles et la racine ont des propriétés plus énergiques et plus sûres. Administrée à des doses fortes elle produit des vertiges, des nausées, du délire, des hallucinations visuelles, enfin le coma et la mort. — Son principe actif est l'atropine employée par les oculistes pour dilater la pupille. — La Belladone est très souvent employée avec succès contre les névralgies faciales, sciatiques ou intercostales, pour calmer les douleurs rhumatismales et goutteuses ; dans les cas d'empoisonnement par la belladone, le traitement consiste à évacuer le plus promptement possible la substance toxique. — Le thé et le café sont indiqués dans ce cas.

Récolte : La Belladone est très répandue dans toute la France, on la trouve dans les bois taillis, les haies, les jardins abandonnés, le long des murs et des décombres, où elle fleurit tout l'été. On ramasse les feuilles en juin, les fruits et les sommités en août, les racines en septembre. — Les baies ressemblent un peu à la cerise, leur saveur est douceâtre et sucrée. Elles ont donné lieu à de très nombreux empoisonnements chez les enfants.

Préparations, doses : Poudre, feuilles. — 2 à 5 centigrammes, progressivement jusqu'à 20, 30 et 40 cent. de manière à produire de légers vertiges. La poudre de la racine peut se donner aux mêmes doses, mais il ne faut pas oublier qu'elle est plus active. La belladone, feuilles, racines, etc., ne se délivre que sur ordonnance du médecin.

On trouve cette plante dans les bois de Viazac près Figeac, mais elle est assez rare.

Léopold BOUTARIC.

Lacapelle-Marival

La foire. — Notre foire du samedi 23 mai a été importante, malgré les travaux pressants de l'agriculture. Les gens s'y pressaient très nombreux ; les divers marchés, très bien approvisionnés, ont présenté toute la journée une grande animation.

Voici quelques cours pratiqués :
Marché aux bœufs. — Les bœufs de travail de première force, de 1.000 à 1.400 fr. ; les bœufs moyens, de 800 à 1.000 fr. ; les jeunes bœufs commençant à travailler, de 600 à 800 fr. ; les bourreux d'Auvergne, de 400 à 500 fr. ; les bouvillons, de 300 à 400 fr. ; le tout, la paire.

Place du Port. — Les oisons pour l'élevage, de 2,50 à 3 francs pièce ; les canards mulards, de 1 à 1 fr. 50 ; les ordinaires, 0,50 à 0 fr. 60.

Le jardinage, prix ordinaire.
Marché à la volaille. — Poules et poulets gros, de 1,50 à 1 fr. 70 le kilo ; canards, de 1,40 à 1 fr. 50 ; poulets de grains 2,20 à 2 fr. 40 ; beurre, de 1,80 à 2 fr. ; pigeons, de 1,50 à 1 fr. 75 la paire ; chevreux, de 5 à 7 fr. pièce, selon grosseur ; œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Halle aux grains. — Blé-froment, de 16 à 16 fr. 50 ; seigle, de 12 à 12 fr. 50 ; blé noir, de 11,50 à 12 fr. ; maïs, de 14 à 14 fr. 50 ; le tout, le sac de 80 litres.

Grande animation sur les veaux de lait, de 1,10 à 1 fr. 30 le kilo.

Gorses

La foire. — Notre foire de mai avait attiré beaucoup de monde. Acheteurs et vendeurs étaient nombreux et affairés sur les divers marchés. Voici les principaux cours pratiqués :

Foirail aux bœufs. — Les jolis bœufs de labour, très recherchés, se sont vendus de 900 à 1.100 fr. ; les vaches de travail de 600 à 800 fr. ; les bouvillons d'un an et au-dessus, de 400 à 500 fr. ; et les génisses de 350 à 400 fr. le tout la paire.

Les veaux de boucherie, grâce à la présence de nombreux bouchers, ont été rapidement enlevés à 1,25 et à 1,30 le kilo.

Foirail aux moutons. — Quelques jolis lots de brebis cédés à 32 et à 34 fr. pièce ; moutons, de 35 à 40 fr. l'un.

Foirail aux porcs. — Peu animé et peu garni. Cours très fermes sur les porcs d'élevage, qui ont valu de 30 à 50 fr. pièce, mais très lents sur les porcelets.

Marché à la volaille. — Œufs, 0,70 la douzaine ; beurre, 1 fr. ; lapins, 0,40 ; poulets, 0,80 le tout le demi-kilo ; oisons, 0,50 et canetons, 1,35 la pièce.

Prochaine foire, le 10 juin.

Labastide-du-Haut-Mont

La foire. — Notre foire si renommée de l'Ascension, qui dure deux jours, le jeudi et le vendredi a été très satisfaisante. Tous les marchés étaient bien approvisionnés, et de nombreuses transactions ont été conclues, surtout au foirail des moutons. Voici les cours pratiqués :

Foirail des bœufs. — Vaches de travail (races de Salers et Limousines), de 620 à 800 fr. ; bouvillons non dressés, de 450 à 550 fr. ; génisses, de 400 à 500 fr. ; le tout la paire ; vaches de lait suitées, de 400 à 450 fr. pièce.

Marché aux moutons. — Brebis de troupeaux, de 25 à 30 fr. ; brebis suitées, de 35 à 40 fr. pièce ; moutons pour la boucherie, de 1 fr. à 1,10 le kilo.

Marché aux porcs. — Cours assez lent : truies suitées, de 90 à 100 fr. ; porcelets de deux à quatre mois, de 15 à 25 fr. ; nourains, de 30 à 50 fr., suivant grosseur.

Marché aux ânes et aux chevaux. — Fort bien garni, mais peu de transactions.

Bonne foire pour le commerce local et les marchands forains.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La foire. — Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 44 à 48 francs ; moutons gras, 56 fr. les 50 kilos, poids vif.

Le blé valait 23 à 25 fr. ; le seigle 16 à 17 fr. ; le maïs, 21 à 23 fr., le tout l'hectolitre ; l'avoine, 8 à 9 fr. 50 les 80 litres.

Labastide-Murat

Accident. — Samedi, vers deux heures, M. Andrieu, beau-père de M. Henri Lémotie, marchand de chaussures à Labastide-Murat, était occupé à charger des marchandises sur sa voiture lorsqu'il glissa malencontreusement et tomba sur les brandards.

M. le docteur Alayrac, appelé, a constaté des contusions sans gravité.

Caniac

Nos foires et le commerce local. — Plusieurs propriétaires et commerçants locaux nous prient d'insérer la communication suivante :

« Chacun a pu faire cette remarque que nos foires n'ont plus l'importance qu'elles avaient il y a seulement une dizaine d'années. Nos foires périclitent de façon sérieuse. Il est à craindre qu'elles subiront le sort des foires d'autres communes et ne compteront que sur le calendrier, où entre parenthèses une sérieuse révision s'imposerait afin d'éviter des erreurs trop fréquentes.

Notre localité est admirablement bien placée au centre de l'élevage pour que les foires se maintiennent au moins dans la mesure du possible. Toutefois nous avons eu de belles et bonnes foires, sauf ces dernières années où une diminution croissante est constatée. En plus des marchés des bêtes à laine, des bêtes à cornes et des oisons le marché important de chèvres est le seul et unique du canton. C'est chez nous, à Caniac, que propriétaires et chevriers viennent s'approvisionner. Et ils y viennent de très loin. Grâce au concours précieux de quelques personnages politiques, notre commune est dotée d'un bureau de facteur receveur.

Tous ces avantages qui militent en notre faveur devraient contribuer, ce nous semble, sinon à la prospérité de nos foires, du moins à leur maintien. Nous n'exagérons pas et nous le craignons, car le commerce local et régional finirait, à coup sûr, par être sérieusement lésé, ce qu'il faut éviter par le moyen de primes ou toutes mesures susceptibles de conserver nos foires. »

Payrac

Enfant perdu sous l'orage. — A l'entrée de la nuit de samedi à dimanche 24 courant, alors que l'orage s'abattait avec fracas sur notre région, le jeune Léonce Escudier, de Payrac, charmant gamin de cinq ans, qui s'était amusé toute la journée avec ses camarades, ne rentra plus comme d'habitude au domicile de ses parents. Ceux-ci pensaient qu'il avait été recueilli par quelques voisins charitables qui allaient le leur conduire aussitôt le mauvais temps calmé, ne s'inquiétant guère tout d'abord ; mais, ne voyant jamais rien venir, ils ne tardèrent pas à se mettre à la recherche du petit galopin. Et grand fut leur émoi en le rencontrant nulle part à travers le bourg. Qu'il pouvait-il donc se trouver après cette pluie torrentielle qui était tombée ? Que deviendrait-il dans la nuit noire ?... Et les commentaires allaient leur train... Une cinquantaine de personnes dévouées se mettaient immédiatement à battre la campagne en tous sens pendant toute la nuit, mais ce fut en vain jusqu'au jour.

Et les parents, la mort dans l'âme, ne s'attendaient plus qu'à une lugubre découverte, lorsqu'un vint leur annoncer que leur enfant s'était réfugié dans une maison abandonnée de

la commune de Rouffillac, à huit kilomètres de Payrac, où les gendarmes l'avaient déniché, transi de froid et de peur. Questionné, le bambin a déclaré avoir voulu se rendre à une vigne où il espérait trouver sa mère, puis s'être perdu en route et avoir marché toute la nuit sans savoir où.

Saint-Germain

La foire. — Notre foire, quoique coïncidant avec celle de Gourdon, a été assez belle et nos divers marchés étaient bien garnis. Voici les principaux cours qui ont été pratiqués :

Foirail des bœufs, bien garni ; vente très active, avec prix soutenus. Gros bœufs de travail, de 900 à 1.200 fr. ; bœufs moyens, de 800 à 900 francs ; bœufs pour le dressage, de 600 à 800 fr. ; bouvillons, de 300 à 600 francs, le tout la paire. Bœufs pour la boucherie, de 43 à 46 francs les 50 kilos, suivant qualité ; veaux, 1 fr. 20 le kilo.

Foirail des moutons, passablement garni ; brebis avec deux agneaux, de 55 à 70 fr. ; brebis avec un agneau, de 50 à 60 francs ; agneaux pour l'élevage, de 25 à 33 fr. pièce, suivant grosseur et qualité ; moutons maigres, de 30 à 40 francs pièce ; moutons pour la boucherie, 1 fr. le kilo.

Marché aux porcs. — Cochons pour la charcuterie, de 55 à 60 francs., les 50 kilos ; nourains, à partir de 30 fr.

Marché de la volaille. — Poules, 80 c. ; poulets, 1 fr. 40 ; lapins, 40 c., le tout le demi-kilo ; œufs, 75 c. la douzaine.

Oisons, de 5 à 6 fr. la paire.

St-Michel-de-Bannières

Elections municipales complémentaires du 24 mai. — Majorité absolue 72 voix.

M. Limes 111 voix (élu).
M. Blaty 66 voix.
Le parti réactionnaire ne présentait qu'un seul candidat :
M. Labrunie, 75 voix (élu).

Chronique agricole

LE GREFFAGE DE LA VIGNE

Le porte-greffe subit-il une amélioration ou une modification quelconque par le greffage ? — En France, le greffage a été introduit pour permettre de conserver les cépages indigènes en leur donnant des racines résistantes au Phylloxera. Si ce procédé doit réussir, il faut que les racines conservent leur caractère sauvage et ne soient point améliorées. Malgré cela, le greffage est qualifié d'ennoblissement (Veredelung) en Allemagne.

Cela conduit à des confusions bizarres. Comme on qualifie de nobles les cépages fins tels que Riesling, Traminer, Pinot et aussi les sarments des cépages communs tels que Elbling et Trollinger dès qu'ils sont destinés à servir de greffons, ces derniers usurpent les titres des premiers ! Toutefois on peut se demander : 1° Si l'influence réciproque du porte-greffe et du greffon n'a pas modifié ce dernier ; et 2° si le porte-greffe en perdant son état sauvage reste résistant au Phylloxera.

Pour résoudre la première question, de nombreuses expériences ont été poursuivies en France. On a conclu à peu près unanimement que le vin n'a pas diminué de qualité depuis le greffage. En Allemagne, les opinions diffèrent. Toutefois, les essais poursuivis à l'Institut viticole n'ont pas montré de différence appréciable dans la qualité entre les vignes greffées ou non.

Si la première question peut être considérée comme résolue, la seconde qui présente la plus grande importance ne l'est pas du tout, les racines du porte-greffe doivent être envisagées comme des pompes qui aspirent les sucs nourriciers du sol et les conduisent aux parties aériennes de la plante. Là, cette sève est élaborée suivant la nature du greffon. Il s'agit par exemple, de Riesling greffé sur Riparia, la sève élaborée qui servira à nourrir les racines et à les faire grossir est la sève descendante et par conséquent de Riesling et non de Riparia. Le porte-greffe subit donc bien une modification, un ennoblissement si l'on veut, et comme ce phénomène se répète chaque année, la racine perd son caractère sauvage et en même temps sa force de résistance. Comment s'étonner dès lors que la vigne greffée ne vieillisse pas !

Qu'on plante franche de pied une vigne américaine résistante au Phylloxera, elle vivra cent ans et plus. Qu'on la greffe, elle fléchira au bout d'un petit nombre d'années.

M. Dern, inspecteur de la viticulture à Neustadt en Haardt, s'exprime ainsi dans une brochure récente : « Tant qu'on n'aura pas trouvé une autre voie praticable, nous avons tout lieu de maintenir en Allemagne notre procédé de destruction — des taches phylloxériques — par arrachage de la vigne. »

Or la voie est trouvée dans le cordon, procédé que nous exposerons plus loin.

¹ Bien noter qu'il s'agit de la modification du porte-greffe et non du greffon presque exclusivement étudiée jusqu'ici. — P. L.
² Ce passage de lexicologie allemande a été résumé dans la traduction.

La greffage en France. — On comprend très bien que la France, après avoir essayé différentes méthodes comme la submersion, la plantation dans les sables, lesulfure de carbone, etc., les aie considérées comme insuffisantes et se soit mise à greffer parce que ce procédé pouvait s'appliquer partout rapidement. Les producteurs directs ont bien été proposés aussitôt, mais la création de ces variétés exige un temps plus long, tandis que le greffage est immédiat. Aujourd'hui la plupart des vignes françaises sont greffées sur pied américain. Maison constate, d'année en année que les producteurs directs ne sont pas à dédaigner. La greffe protège bien contre le Phylloxera, mais elle n'assure pas la durée de la vigne, tandis qu'un hybride direct bien choisi permet de résister aussi bien au Phylloxera qu'aux maladies cryptogamiques et possède en outre une durée illimitée.

Le greffage à l'Institut viticole de Colmar. — Déjà avant l'apparition du Phylloxera en Alsace, j'avais poursuivi des essais de greffage avec plus ou moins de succès. Mais ce n'est qu'en 1898 qu'eut lieu un cours de plusieurs jours fait par un greffeur français. En 1899, les vignes ainsi greffées furent plantées dans une parcelle spéciale de l'Institut viticole, et peu à peu la plantation fut agrandie. En 1901, on a organisé un essai de la plus haute importance pour savoir comment les vignes greffées se comportent vis-à-vis des vignes non greffées, question non encore résolue. En effet la comparaison d'une jeune vigne greffée avec une vieille plantation franche de pied n'a pas grande valeur d'autant plus que les sols et les autres conditions sont le plus souvent différents.

La parcelle d'essai a dix rangées. L'essai a été répété dix fois. Sur les alignements transversaux on a planté alternativement des plans greffés et les mêmes cépages non greffés. De cette expérience qui se poursuit encore, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° La croissance de la vigne greffée est nettement inférieure à celle de la vigne non greffée. N'est-ce pas le cas pour les arbres en général ? Si la plupart des vigneronnons ont l'habitude de planter et d'entretenir une opinion contraire et erronée, qu'il soit permis de leur rappeler que ce n'est pas le porte-greffe qui donne la vigueur. Que l'on considère une plante greffée quelconque, elle ne se développera que suivant sa nature et ce développement est toujours gêné par le greffage. L'influence des porte-greffes a été variable, mais jamais favorable à la croissance ;

2° Les vignes greffées ont souffert bien davantage de la gelée d'hiver que les vignes non greffées. Voilà un fait important pour les contrées septentrionales ;

3° En ce qui concerne les maladies cryptogamiques, on n'a pas observé de différence. Greffés et non greffés ont été également atteints par l'oidium et le Peronospora. Nos vigneronnons alsaciens qui croient n'avoir plus à soigner la vigne une fois greffée feront bien de le noter ;

4° Entre les vignes greffées ou non, il n'y a pas de différence appréciable dans les rendements et dans la qualité.

(A suivre.) OBERLIN.
(Traduit par Pierre Larue.)

Bibliographie

Signalons à nos lecteurs l'intérêt et le charme particulier du nouveau fascicule du *Journal de l'Université des Annales* qui publie in extenso, accompagnées de nombreuses illustrations, les belles conférences de Jean Richepin, sur les derniers romans de Victor Hugo ; d'Edouard Herriot, sur le pays de Goethe ; de M^{lle} Louise Cruppi, sur la vie des institutrices dans les pensions et dans les familles ; de Sarah Bernhardt, sur l'art de dire les vers, etc., etc.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n°), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

Il faut lire dans les *Annales* de cette semaine, à propos des grandes manœuvres navales qui se déroulent actuellement dans la Méditerranée, les articles littéraires, pittoresques ou documentaires de Pierre Loti, Claude Farrère, S. de Givet, Salagnac et, sur l'Exposition de Lyon, qui vient de s'ouvrir, ceux — non moins instructifs ou adhésifs — de Gabriel Hanotaux, Edouard Herriot, Georges Dumonther, Adolphe Brisson, etc., auxquels sont jointes, dans la partie rétrospective, de nombreuses pièces à la gloire de Lyon, dues à ses meilleurs poètes : Pierre Dupont, Joséphin Soulay, Jean Tisseur, Pierre de Bouchoud, Paul Mérielon ; voire une plaisante saynète du fameux Guignol lyonnais... Et, comme toujours, dans le domaine de l'actualité, de vivantes et substantielles chroniques d'Auguste Dorchain, Gaston Rageot, Maurice Verne, Pierre Ginisty, Guillaume Janneau, Albert Dayrolles, du Bonhomme Chrystale, etc., etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2139 du 23 mai 1914.

Un Boomerang géant : le Cyroptère A. Papin et D. Rouilly. Le tremblement de terre de Sicile. Les nouvelles machines pour la fabrication des boutons de nacre. Utilisation des vapeurs naturelles provenant des « soffioni » de Toscane. Quelques applications de l'enregistrement des signaux de T. S. F. La terre se dessèche-t-elle ? La désinfection de l'air confiné. La nouvelle voie navigable Berlin-Stettin.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de Spages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Massonet & Co, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 16 mai.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Après les élections.

Enquête de la Revue Hebdomadaire :

Comtesse De Courson, Mary Duclaux. Les témoignages de l'expérience (V). Martial-Piéchaud. Le retour dans la nuit (V). Comte Jean d'Elbée, Un Conclave sous Louis XIV. Jacques Normand, Poésie. Gaston Bonnier, de l'Académie des sciences, Chronique scientifique.

L'actualité : Revue des revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. Courrier théâtral. La vie médicale. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Au Maroc : Le général Lyautey, résident général de France au Maroc, membre de l'Académie française, qui, à la tête des colonnes des généraux Gouraud et Baumgarten, a fait son entrée, le 17 mai, à Taza. Vue générale de Taza, au Maroc, occupée par les colonnes des généraux Baumgarten et Gouraud. Le camp de Zrarka, d'où est partie la colonne Gouraud pour attaquer Tsoul. Au camp de Zrarka, le général Gouraud et, devant lui, le général Girodon qui fut blessé au cours des engagements qui amenèrent la prise de Taza.

Un Conclave sous Louis XIV : Alexandre VIII, par Giacomo Rossi, représenté au milieu des scènes qui ont précédé son élection. Louis XIV en 1691. Philippe-Emmanuel, marquis de Coulanges.

Actualités : Mme Mary Duclaux, M. Emile Boutroux. Versailles : la pièce d'eau des Suisses. Le voyage de M. Maurice Barrès en Orient. M. Barrès reçu à Alexandrie, le 6 mai, au collège français des Frères. Les souverains danois à Paris : réception à l'Hôtel de Ville ; les souverains à Longchamp. Le ministre de la guerre sur les confins algéro-marocains. L'actualité humoristique sur les grands boulevards : Vis et Versailles. M. Caillaux et M. Thalamas. Le ministre de la guerre causant avec un caïd. L'empereur Guillaume au baptême de son petit-fils, chez le duc de Brunswick (deux gravures).

La politique intérieure : Les conséquences du scrutin d'arrondissement.

L'Exposition de Lyon : Inauguration de l'Exposition de Lyon par M. Raoul Péret, ministre du commerce (deux gravures).

L'éruption de l'Etna : Le village de Linéva, qui a été en partie détruit. La célébration de la messe en plein air à Santa Venerina.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Mesdames,
CETTE SEMAINE
Le Petit Écho de la Mode
→ 10 CENT. REMBOURSABLE ←
Paraît sur vingt pages
dont huit du nouveau Roman
ENTRE DEUX AMES
par Dely
Il donne en patrons-primes
12 Modèles de Jupes
Chacun en quatre tailles
Envoyés franco dans la taille choisie
contre un bon et un timbre de 0.10
EN VENTE PARTOUT
et 7, rue Lemaître, Paris
Envoyé franco de ce numéro exceptionnel contre 0.15

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2164^e livraison (23 mai 1914).

Filles de proserit (1793-1799), par Georges-G. Toudouze. A travers le Maroc français (Marrakech), par Louis Rousselet. L'enfant des fées, par Thérèse Jeanroy. L'artillerie des bateaux sous-marins, par Daniel Bellet.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain.

Depuis le 10 Mai
LE CAPITAL
est en Vente chaque Semaine
chez les Marchands de Journaux et Bibliothèques des Gares à CAHORS
LE CAPITAL, Journal Hebdomadaire paraissant le Dimanche, dont le succès s'affirme tous les jours, publie chaque semaine des Etudes Financières très documentées sur les Questions d'Actualité.
Le N° : 25 cent. — Abonné : 10 fr. par an.
Administration : 6, RUE MONSIGNY, PARIS. Directeur : Jules PERROU.



ANÉMIES CONVALESCENTS DYSPÉPTIQUES VIEILLARDS
Pour recouvrer vos forces perdues mettez-vous au régime du
PHOSCAO
(Ancien Phospho-Cacao)
Le plus exquis des déjeuners.
Le plus puissant des reconstituants.
L'aliment idéal de ceux qui souffrent de l'estomac et qui digèrent difficilement
ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI
Administration : 9, rue Frédéric-Bastiat, Paris
PHOSCAOTTES, délicieuses biscottes au Phoscao

Rédacteur en chef
Obligé de cesser travail, cause disparition journal, demande même emploi grand quotidien province. Ecrire aux initiales E. C. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

JOURNALISTE désire place, Administrateur-Gérant, ou comme Secrétaire de rédaction, très bonnes références. Ecrire aux initiales A. G. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

A VENDRE
1° VOITURE à 4 roues en bon état.
2° TOMBÉREAU.
3° CUVE contenant 40 barriques, à l'état de neuf.
S'adresser rue Caviolle, 2, 1^{er} étage.



ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.
SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.
Envoyé franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien, PARIS
EN VENTE PARTOUT
Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

FORCE VIRILE retrouvée à tout âge par la méthode scientifique et infaillible du Dr ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite sur demande.

BULLETIN FINANCIER
Paris, le 25 Mai 1914.
Une légère amélioration s'est produite aujourd'hui dans la tendance du marché.
Notre 3 % reprend à 86,05.
« Les fonds d'Etats étrangers sont un peu mieux tenus. L'Extérieure espagnole cote 88,35, l'Italien 96,60, le Turc 82,32 et le Serbe 81,25. Le Russe 3 % 1891 termine à 73,45, le 4 1/2 à 70,20, le 5 % 1906 à 101,40, le 4 1/2 1909 à 97,92 et le Consolidé à 88,90.
Nos établissements de Crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1523, le Comptoir d'Escompte à 1034, le Crédit Foncier à 890, le Crédit Lyonnais à 1600 et la Société Générale à 791.
Parmi les chemins français, le Nord fait 1705 et l'Orléans 1308.
Le Rio-Tinto est plus ferme à 1750.

